

**L'affaire des gardes corses
et l'opinion publique
(20 août 1662-12 février 1664)**

L'incident de la garde corse est bien connu ; on sait moins en revanche qu'il lança la première campagne de propagande du règne personnel de Louis XIV. Pourtant, le point de départ de l'affaire est simple, presque banal dans le cours des événements romains : le 20 août 1662, vers vingt-trois heures, une querelle éclate entre un domestique français de la reine Christine de Suède, et un garde corse (garde pontificale depuis le XIV^e siècle). Poursuivi, le Français se réfugie vers les écuries du Palais Farnèse, résidence de prestige prêtée par le duc de Parme à la France. Dans ce quartier où il est assuré de bénéficier de la franchise liée aux quartiers des ambassadeurs, il obtient le soutien des palefreniers du duc de Créqui, ambassadeur extraordinaire auprès du pape.

Mécontents d'avoir été repoussés, les Corses vont à leur quartier chercher du renfort, et c'est toute la compagnie en ordre de bataille qui marche, officiers et étendard en tête, en direction du Palais Farnèse. Devant tout ce tumulte, le duc de Créqui, qui venait de rentrer par un autre côté du Palais, ordonne à quelques gentilshommes de sa suite, de repousser l'assaut ; mais sitôt sortis, ces derniers essuient plusieurs coups de mousquet, faisant un mort. Les Corses occupent ensuite toutes les avenues du Palais. Le duc de Créqui s'avance à un balcon pour apaiser les troubles de sa seule présence : peine perdue, il reçoit lui aussi plusieurs coups de feu qui ne l'atteignent pas mais l'obligent à battre en retraite. Un peu plus tard dans la nuit, c'est au tour de la duchesse de Créqui d'essuyer à son tour quelques coups de feu tirés contre son carrosse, tuant un de ses pages et blessant un de ses laquais. Du côté français, le récit précise qu'elle était à demi-morte et qu'elle trouva refuge chez le cardinal d'Este¹, justifiant dès lors la qualification d'« assassinat » contre sa personne et celle de l'ambassadeur qui, rappelons-le, désigne, dans le langage du Palais, les « *mauvais traitements et insultes qui ont été faites à quelqu'un à main armée, et avec avantage, quoy que la mort ne s'en soit pas ensuivie* » (Furetière).

¹ Renaud d'Este (1618-1673).

L'attaque à main armée ne s'arrête pas là, les Corses reçoivent l'appui des sbires (police romaine) et ensemble, ils assiègent le Palais Farnèse, avec l'ordre apparemment, de tirer sur les Français : un sbire tire un coup de mousquet dans le ventre d'un des gentilshommes du duc. Un des laquais du duc est également blessé. Le marquis Frangipani accouru pour la défense du Palais en compagnie de sept ou huit Allemands ou Italiens, est également attaqué. Le Palais est investi et bloqué par les soldats du pape pendant près de trois heures. À la gravité de l'incident s'ajoute donc l'attitude pour le moins ambiguë des autorités romaines chargées du maintien de l'ordre.

Cette affaire a fait l'objet de nombreux récits concordants rédigés dès le lendemain de l'attentat : lettre du duc de Créquy au roi, datée du 21 août², lettres des cardinaux de la faction française comme celle du cardinal Albizzi, à Hugues de Lionne du 21 août³, lettre de Créquy à Hugues de Lionne du 22 août⁴, lettre de Créquy au roi, du 12 septembre⁵, etc. À partir de ce fonds d'informations destinées au roi et à son ministre, une version a été concoctée à l'intention du public et diffusée par la *Gazette*, treize jours après l'événement. L'affaire des Gardes corses devient alors un scandale public, faisant l'objet d'une exploitation éditoriale jusqu'en septembre 1663, soit quelques mois avant son règlement définitif par le traité de Pise du 12 février 1664.

Apparu dans l'espace public du Palais Farnèse, l'incident se prolonge dans celui des gazettes : la légitimité de la demande de réparation passe nécessairement par la conquête de l'opinion, ce qui suppose la construction de récits cohérents et homogènes ayant pour objectif de susciter une réprobation, voire une indignation nationale contre les responsables de l'attentat. Longtemps après le règlement du conflit, François-Séraphin Regnier Des Marais, secrétaire perpétuel de l'Académie Française, se propose même d'en figer la mémoire avec un récit définitif, l'*Histoire des démeslez de la cour de France avec la cour de Rome au sujet de l'affaire des Corses* (1707). D'après Lelong, il aurait été écrit à partir des « instructions », plus « les dépêches du roi et celles de l'ambassadeur⁶ » ; on le retrouve dans la bibliothèque de Saint-Simon qui n'évoque l'affaire qu'à demi mot dans ses *Mémoires*, tant elle est connue de tous.

² AMAE, Correspondance politique, Rome, vol. 146, fol. 93-94.

³ *Ibid.*, fol. 101-103.

⁴ *Ibid.*, fol. 109.

⁵ *Ibid.*, fol. 323-330.

⁶ J. Le Long, *Bibliothèque historique de la France*, t. II, Paris, 1769, p. 573.